

**CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
COLLEX-BOSSY**

Séance du 21 avril 2009 à 20h.30

Présents :

MMES & MM:

MING MARTINOLI Ursula	Présidente
NOLL Dorothea	Vice-Présidente
MALHERBE Claude	Secrétaire

BASLER Marcel	Conseiller(ère) municipal(e)
BAUMGARTNER Nicolas	
DE RIVA Anna	
DUTOUR Marie-France	
GERBER Cédric	
HAGER Johann	
KRANCK Jean-Pierre	
MANRIQUE Anne-Françoise	
SARTOR Nathalie	

FATTON Elisabeth	Maire
VALENTINI Chantal	Adjointe
FAVRE Jacques	Adjoint

Excusé :	Flammia .
Absents	Pesenti S., Roder H.

Participe à la séance	D. Toninato, secrétaire
-----------------------	-------------------------

- 1) Approbation du procès-verbal du 24 mars 2009
- 2) Communications du bureau
- 3) Présentation des comptes - 1^{ère} lecture
- 4) Vote d'une délibération relative à un crédit d'étude de Fr. 35'000.- destiné au financement du Groupement intercommunal pour le bâtiment de la crèche qui se situera à Bellevue
- 5) Communications de la mairie
- 6) Communications des commissions
- 7) Propositions individuelles et questions

1) **Approbation du procès-verbal du 24 mars 2009**

Aucune remarque.

Ce p.v. est approuvé à l'unanimité (11 voix).

2) **Communications du Bureau**

Aucune

3) Présentation des comptes - 1^{ère} lecture

M. le secrétaire du bureau du CM va procéder à cette lecture :

- 0500.436 Ce poste de recettes amène une interrogation de **M. Baumgartner** ; on répond qu'il s'agit des recettes de la vente des abonnements TPG ; la dépense apparaissant à la rubrique 6500.365

- 0800.312.10 Par rapport au combustible en général, **M. Baumgartner** demande si on a vérifié l'état actuel des cuves, car le prix a baissé. **Mme le Maire** répond qu'elle suit l'évolution du cours qui est très fluctuant.

- 0800-314 : comme annoncé lors d'un précédent conseil, ce dépassement s'explique par une provision pour l'achat du four et du lave-vaisselle pour l'auberge qui viennent d'être changés. Elle en profite pour expliquer que, suite aux remarques émises par le service de surveillance des communes, il n'est plus possible d'effectuer des amortissements complémentaires non-prévus ; nous le faisons depuis des années aux vues des bons résultats fiscaux. Concernant cette provision pour l'auberge, on savait à la fin 2008 que nous allions devoir changer ce matériel en 2009, il est possible de faire cette provision. **Mme le Maire** rajoute que la commission des finances en avait déjà été informée.

-0800.318 Cette rubrique comporte entre autres les frais pour l'étude de la piscine (Régio-nage), les frais pour l'achat du terrain Zbinden

-08.436 A une remarque de **M. Kranck**, **Mme le Maire** répond que l'on sous-évalue toujours les recettes ; dans ce cas-là il se peut très bien qu'un appartement devienne libre de locataire pendant quelques temps.

-14-363 **Mme le Maire** répond à **M. Baumgartner** qu'il a été demandé de prévoir ce poste au budget car les charges devaient revenir aux communes ; cela n'a pas été le cas et reste pour l'instant une charge pour l'Etat.

-3002.363 **Mme le Maire** informe que cela correspond au retour du solde de notre subvention communale en tenant compte du repas offert aux membres du comité

-3301.314 **Mme Valentini** répond à **M. Baumgartner** que ce projet continue en collaboration avec Versoix ; c'est l'Etat qui avait bloqué ce projet.

3400.314 **Mme le Maire** informe que cette provision a été mise suite aux interrogations concernant l'implantation du nouveau bâtiment. En effet, il semble qu'il soit plus bas que prévu et elle vient de mandater un géomètre afin qu'il reprenne les mesures et qu'il nous confirme si l'entreprise générale n'a pas respecté les plans d'origine. On pourra par la suite, le cas échéant, se retourner contre l'architecte. De plus des drainages et des raccords supplémentaires ont été faits et il a été décidé d'exécuter également certains aménagements extérieurs tels que le dégrappage bitumineux et un nouveau revêtement sur le pourtour du stade étant donné que l'ancien était vraiment en mauvais état. **M. Favre** rajoute qu'avec ces travaux de revêtement bitumineux, on peut imaginer déplacer des manifestations communales au stade ; notre tente pourra y trouver sa place ainsi que l'alimentation pour de nouveaux raccordements électriques.

Mme le Maire précise que certains travaux imprévus de raccordements seront pris en charge par le groupement intercommunal.

On propose de mettre cette somme de Fr. 100'000.- sur le compte 3401.314

-5400.365 C'est l'engagement de l'apprenti à l'Espace de Vie Infantile

-5800.318 **Mme Valentini** informe qu'il s'agit de l'acquisition de nouveaux livres sur le droit suisse que la mairie a jugé utile d'offrir aux jeunes obtenant la majorité (petit stock).

-6200.311 C'est l'achat de l'épareuse pour Fr. 44'200.-

-6500.365 Comme signalé précédemment, c'est l'achat des abonnements TPG

-7100.312 On explique qu'il s'agit exclusivement de la consommation d'eau de nos fontaines communales

-7100.314 On trouve dans ce poste le curage de sacs d'égouts qui n'avait pas été ces dernières années. De plus, l'entretien du canal a également dû être effectué.

-72 Concernant ces postes de traitement de déchets, on constate que les rubriques transports ont été sous-évaluées mais par contre on peut constater que les frais de traitement des déchets aux Cheneviers ont diminué, c'est certainement dû à un meilleur tri des déchets. Plus aucune rétrocession pour le papier et le verre.

-9000.409 Comme les autres recettes, on reste prudent dans les estimations.

-9400.421 **Mme le Maire** tient à préciser que nos placements ont très bien rapportés en 2008 ; ce ne sera plus le cas dans le futur.

Elle rajoute que nos finances communales sont saines et que le budget 2010 sera certainement plus facile que les derniers, mais restons vigilants.

Comme le CM l'a certainement constaté, rien n'a été prévu au fonds de décoration car il semble déjà suffisamment alimenté ; on remettra le chiffre en commission des finances. On pourrait discuter du règlement afin d'être peut-être un peu plus souple avec la destination de ce compte.

Mme le Maire informe que le contrôleur des comptes viendra mercredi 22 et jeudi 23 avril et que la commission des finances se réunira le 23 avril en présence de M. Amacker.

Etant donné que le compte des investissements n'a pas été envoyé, Mme Toninato le passe brièvement en revue ; il sera remis pour le prochain CM.

4) **Vote d'une délibération relative à un crédit d'étude de Fr. 35'000.- destiné au financement du Groupement intercommunal pour le bâtiment de la crèche qui se situera à Bellevue**

Ce projet de délibération n'amenant aucune remarque particulière des membres du CM, le secrétaire du bureau du CM passe à la lecture :

vu la volonté des autorités des communes de Bellevue, Collex-Bossy, Genthod et Pregny-Chambésy de réaliser un immeuble destiné à accueillir une crèche, sur les parcelles nos 3063 et 3532 de la commune de Bellevue, sises au chemin des Tuilots, vu les statuts du Groupement intercommunal pour le bâtiment de la crèche, vu la futur répartition des coûts de construction et d'investissement prévu à l'article 6 des statuts,

vu la nécessité d'alimenter le compte dudit groupement,

vu l'estimation établie par le Bureau d'architecte Jean-Marc Comte SA en date du 16 mars 2009,

vu le préavis de la commission des finances du 6 avril 2009,

conformément aux articles 30, alinéa 1 lettres e, et m, et 31, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal décide par

1. D'ouvrir un crédit d'étude d'un montant de F 35'000.-- destiné au financement du Groupement intercommunal pour le bâtiment de la crèche pour le paiement, jusqu'à l'autorisation de construire, des honoraires et frais des architectes et ingénieurs pour la construction d'un immeuble destiné à accueillir une crèche sur les parcelles nos 3063 et 3532, sises au chemin des Tuilots de la commune de Bellevue.

2. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Collex-Bossy, dans le patrimoine administratif.

3. *D'amortir cette dépense en même temps que le crédit futur de construction.*
4. *D'amortir cette dépense en cas de non-réalisation de l'investissement en 5 annuités.*
5. *D'autoriser le Maire à prélever le montant de F 35'000.-- sur le compte courant de la commune de Collex-Bossy auprès de la BCGe, pour le verser au Groupement intercommunal pour le bâtiment de la crèche.*

Cette délibération **est acceptée à l'unanimité (11 voix)**.

Concernant la construction de ce bâtiment, **M. Basler** demande si la date du début des travaux est connue ? **Mme Valentini** répond que ce dossier est à présent entre les mains du Grand-Conseil. Une séance d'informations pour les conseillers des quatre communes membres aura lieu le 18 mai 2009 à Genthod ; l'invitation suivra.

5) **Communications de la mairie**

5.1 Parkings en zone 15 heures

Comme annoncé lors du précédent CM, la mise à l'enquête publique vient de nous parvenir ; l'affichage aux panneaux publics durera 30 jours.

5.2 Trottoir route d'Ornex

M. Favre signale avoir reçu en mairie les propriétaires (accompagnés par leur architecte) disposés à céder un bout de leur parcelle pour la réalisation de ce trottoir. Il revient à présent à l'Etat de procéder à l'acquisition du bien-fonds.

5.3 Route de la Vieille-Bâtie

M. Favre informe de l'évolution de ce dossier : les sondages sont terminés, la soumission est en cours d'élaboration, retour des soumissions à fin mai, adjudication à la mi-juin, début des travaux à mi-juillet.

5.4 Cheminement route de l'Etraz

M. Favre tient à préciser qu'un des propriétaires touchés par ce projet de cheminement reliant Versoix, a fait opposition car une partie de sa parcelle (talus) est rabotée et il n'y est pas favorable. Le propriétaire a demandé un rendez-vous avec le service de l'Etat concerné afin de revoir ce projet. La mairie trouve dommage que ce dossier soit à nouveau freiné alors qu'il semblait en bonne voie de réalisation.

5.5 Terrain Zbinden

Avec **Mme le Maire** on en vient à cette future acquisition. On nous a signalé qu'une taxe de Fr. 132'000.- allait nous être réclamée ; mais ayant pu prouver que ce terrain est utilisé depuis 1982 en tant que terrain de foot, la taxe a diminué pour finalement être de Fr. 73'000.- Cela reste élevé mais après renseignements pris auprès de M. Cramer, il s'avère que ce n'est pas un impôt mais un montant servant à aider les agriculteurs (sauvegarde de domaine agricole par exemple). M. Cramer a quand même fait remarquer à Mme le Maire, qu'une commune comme Collex-Bossy pouvait tout-à-fait payer cette taxe !

Pour répondre à une question de **M. Hager** concernant la surface exacte de ce terrain, **Mme le Maire** remet un plan indiquant ces données.

On a reçu ce jour le dossier de mise à l'enquête pour ce déclassement. Dès le

délai légal d'opposition et l'avis du département, une délibération pour l'acquisition de ce terrain sera proposée au CM.

6) **Informations des commissions**

6.1 La Chapelle

Mme Dutour doit malheureusement informer le CM que le festival des jeunes musiciens a été annulé pour des raisons de santé d'un des organisateurs. La personne membre des Amis de la Chapelle, très investie dans ce festival, ne s'est pas senti la force de continuer sans cet appui. Il y aura quand même un concert le 6 juin, avec de jeunes pianistes. **Mme Dutour** tient à faire part de sa déception car beaucoup de travail avait déjà été fourni pour ce festival et elle regrette vraiment cette annulation.

Mme le Maire tient à remercier toutes les personnes qui se sont investies et tient à rassurer Mme Dutour.

6.1 Commission du stade

M. Baumgartner rappelle cette nouvelle commission du stade, créé temporairement lors du précédent CM, s'est réunie le 7 avril. Etant donné un emploi du temps très chargé et les vacances de Pâques, il n'a remis le pv que ce jour. Mais suite à un malentendu avec Mme Toninato, qui l'attendait en mairie, il l'a remis dans la boîte-aux-lettres sans l'en informer et de ce fait le CM n'est pas en possession ce soir de ce document. Il s'en excuse et fait un résumé de cette séance : la commission a étudié les différents documents et a pu constater que les devis « tenaient tous la route ». Il est proposé de continuer les entretiens avec les entreprises choisies. De plus, il a appris que c'est l'entreprise qui s'occupe de l'entretien qui a la charge, avec l'arbitre, lors de matches le week-end, de décider le report ou non des matches selon la qualité des terrains.

La commission est favorable à l'acquisition de ce nouveau tracteur, en demandant de ne pas le sous-dimensionner afin de permettre à nos employés communaux d'effectuer les pourtours du stade dans de bonnes conditions et dans le futur, de pouvoir effectuer éventuellement les tontes au cas où cela nous incomberaient.

M. Favre précise que l'entreprise qui s'en charge actuellement a le même type d'engin que celui proposé lors du précédent CM.

M. Hager se demande s'il serait possible de demander à nos employés communaux d'effectuer un tournus le week-end afin de réduire certains frais.

Mme le Maire y est formellement opposée. Elle rappelle la disponibilité et leur travail efficace effectué pendant leurs heures de travail du lundi au vendredi. Avec nos deux cantonniers, il n'est plus nécessaire de faire intervenir une entreprise pour certains travaux. Elle cite la construction de la rampe pour handicapés vers l'école, le dallage du parking du chemin Champion, l'entretien et l'arrosage des fleurs sur les candélabres, et bien d'autres.

C'est justement parce qu'ils sont deux maintenant que **M. Hager** a songé au travail du week-end durant la saison de foot ; mais ce n'était qu'une suggestion de sa part.

M. Favre rajoute également que la commune fera de moins en moins appel aux services de OK Forêts par exemple.

A une remarque de **M. Basler**, **M. Baumgartner** répond que la décision du CM doit intervenir très rapidement afin d'effectuer cette acquisition le plus

vite possible ; mais que de toute façon, on va très bien se débrouiller sans jusqu'à l'inauguration.

Pour répondre à **M. Gerber**, **M. Favre** répond que le délai de livraison est d'environ un mois après acceptation ; cette dépense figurera donc en dépassement sur le compte de fonctionnement 2009.

7) Propositions individuelles et questions

7.1 Extension de l'école

Etant donné que nos finances communales semblent très saines, **M. Basler** se demande si une extension de nos locaux serait plus facilement envisageable.

Mme le Maire répond que justement ce jour, elle a reçu l'architecte et un dossier a été remis en mairie afin qu'une première étude soit réalisée par la commission des bâtiments et celle de l'aménagement si décidé ainsi. Il y a eu un peu de retard dû à cette cabine SI et par le gabarit des classes qui n'était, à quelques centimètres près, pas réglementaire. Suite à une visite au département concerné, la dérogation nous a été accordée. Elle signale également qu'un arbre d'une espèce rare se trouvant à proximité du pavillon, a également posé quelques interrogations ; mais il semble que, selon l'entreprise Boccard, il ne soit pas en bonne santé donc ce n'est pas lui qui freinerait la construction d'une éventuelle extension.

Mme le Maire propose donc le renvoi en commission ; elle rajoute quand même que l'enveloppe financière, tout compris avec la démolition des pavillons et la mise en place de containers provisoires, s'élève à environ quatre millions et demi de francs.

7.2 Sortie autoroutière

M. Basler se réfère à un article paru dans La Tribune, où est mentionné que M. Genequand, conseiller administratif de Versoix, est plus que favorable à une sortie d'autoroute à hauteur du cynodrome. Il demande si la mairie l'a informé que nous soutenons également cette idée.

Mme le Maire répond par la positive et rajoute que M. Genequand a également dans l'idée une zone industrielle à cet endroit qui serait tout-à-fait adapté. Par contre, malgré que cette sortie d'autoroute figure sur le plan directeur cantonal et sur celui de Versoix, les deux autres conseillers administratifs y sont opposés.

Mme le Maire a déjà signalé oralement et par écrit, lors de plusieurs séances organisées dans le cadre du projet d'agglomération, notre volonté à avoir cette sortie d'autoroute à Sauverny ; elle va continuer dans ce sens. Elle a également demandé à être convoquée lors de séances organisées par les communes françaises voisines (Ornex, Versonnex, Segny) ; celles-ci voient d'un très mauvais œil la deux fois une voie prévues sur leurs communes et s'y opposent fermement. Par contre, ils proposent de la déplacer le long d'une ligne haute tension (zone non construisible) qui déboucherait à Sauverny. Tout cela semble idéal ; malheureusement une traversée de La Versoix pose problème (protection de La Versoix) ; mais c'est quand même, à son avis, le moindre mal comparé aux nuisances pour tous nos habitants. On va avoir ponctuellement des réunions avec les communes voisines, françaises et suisses.

7.3 Parcelle au Pont-de-Bossy (espace lieu de détente/centre aéré)

M. Baumgartner revient avec ce problème envahissant de nuisances sonores suite aux soirées techno et autres. Il tient quand même à rajouter qu'il n'est nullement opposé au centre aéré et aux activités y relatives mais ne peut plus tolérer un tel débordement de nuisances ; ce qui est également le cas des personnes habitant dans la région. La police s'est rendue sur place mais n'a pas fait cesser la fête. Il faut dire qu'une quarantaine de chiens accompagnaient les participants. Suite à la fête du mois

précédent, il se demande qu'est-ce qui a été fait et pourquoi des solutions tardent à être trouvées. Il rajoute que beaucoup de personnes sont arrivées en bus, les autres ont stationné vers le parking du Pont-de-Bossy et le parc à wapitis.

Mme le Maire a été avertie de cette nouvelle manifestation. En ce qui concerne la précédente, la personne responsable a été auditionnée et a reçu une amende.

Concernant ce week-end, il lui a été confirmé qu'il y avait bien à un moment donné une vingtaine de policiers sur place mais qu'ils ne sont pas intervenus. L'organisateur va recevoir une amende du département de justice et police et il en déjà reçu une de Fr. 1'000.- par les garde-faunes ; il devra donc payer un total d'environ Fr. 2'400.- ; cela va vraiment dissuader les futurs organisateurs. Afin d'enrayer cette situation, les gendarmes et les gardes-faunes vont se rendre sur place le samedi, avant 18 heures, dès que des mouvements sont signalés, confisqueront le matériel qui sera restitué le lundi. Si une intervention doit avoir lieu après 18 heures, il faudra appeler le 117 ; le poste de Blandonnet a reçu les instructions y relatives. On espère ainsi décourager l'organisation de telles manifestations. Ils n'ont pas la clé de ce portail mais comme le fait remarquer la police, ils peuvent très bien l'enjamber ou faire le tour. **Mme le Maire** a eu un contact avec M. Girardet qui est d'accord de signaler l'arrivée des personnes étant donné qu'elles passent devant son domaine. Ce lieu est parfaitement adapté aux picks-nicks mais on ne doit pas accepter ce genre de débordement. **Mme le Maire** va écrire à M. Cramer et faire part de notre mécontentement.

M. Baumgartner se demande quand même s'ils n'ont pas la clé ; en effet ils doivent amener beaucoup de matériel (génératrice).

A une remarque de **Mme de Riva**, on répond que l'espace est jonché de déchets juste après leur départ ; mais dès le lundi matin tout est en général nettoyé par les organisateurs.

Mme Noll signale qu'elle a vu des voitures de police le dimanche matin. Oui, répond **M. Baumgartner**, c'est lui avait appelé la police.

7.4 Les Chênes-Verts

M. Kranck informe qu'il a participé à une séance du conseil d'administration des Chênes-Verts. Un bénéfice de Fr. 12'000.- avant amortissement de l'immeuble de Collex-Bossy est à signaler ; la somme de Fr. 10'000.- a été mise sur un fond de rénovation et une étude pour la pose de panneaux solaires a été demandée. Tout en gardant à l'idée que cet immeuble reviendra à la commune dans une vingtaine d'années, est-ce qu'elle serait favorable à une participation financière ?

Afin d'éviter des problèmes, il demande que lorsque le chauffage est arrêté à l'école, les Chênes-Verts en soient avertis. Il semble à **Mme Sartor** que M. Silva s'en charge déjà auprès de M. Rémy ; **Mme le Maire** suggère qu'il le fasse dorénavant directement avec Mme Meyrat (Chênes-Verts).

Pour en revenir aux panneaux solaires, **Mme le Maire** attend les conclusions de l'étude pour en faire part à la commission des bâtiments qui pourra prendre position pour une participation. On rappelle que l'Etat de Genève propose également des subventions pour ce type d'installation.

M. Kranck informe que ce projet sera voté lors de l'assemblée générale du mois de juin prochain.

7.5 Tournoi de foot des élus

On rappelle le tournoi mixte des élus le 7 juin 2009 ; inscriptions jusqu'au 1^{er} mai au secrétariat de la mairie.

La séance est levée à 22h.35

Le secrétaire du Conseil municipal

La Présidente du Conseil municipal

La secrétaire de mairie

Collex-Bossy, le 23 avril 2009